



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lapins

Question écrite n° 2267

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que depuis le début de l'année 1992 les cuniculteurs de la Manche subissent une crise très grave. Ainsi le niveau des prix extrêmement bas appliqués au cours de l'hiver dernier n'a-t-il pas permis aux éleveurs de constituer les fonds de trésorerie nécessaires au règlement des approvisionnements. Les motifs de ces difficultés sont connus : importation massive de lapins congelés chinois qui a augmenté de 104 p. 100 en 1992 par rapport à 1991 ; dévaluation des monnaies italienne et espagnole, entraînant une diminution importante des exportations ; développement sensible de la production dans certaines régions françaises en recherche de diversification, ce qui entraîne une augmentation de l'offre sur un marché déjà engorgé. Pour remédier à cette crise, plusieurs solutions sont possibles : prise en charge des cotisations sociales et des intérêts des emprunts, aide à la congélation, contrôle par les autorités communautaires des importations hors CEE, notamment en provenance de Chine, de lapins frais et congelés. S'agissant d'une crise sans précédent qui touche une nouvelle fois l'agriculture française et plus particulièrement les efforts entrepris par les agriculteurs de la Manche, pour lesquels le maintien de la diversification est indispensable dans un département qui souffre déjà des conséquences de la politique de restructuration laitière et de la crise de la viande bovine. Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour aider les cuniculteurs français.

Texte de la réponse

Après une crise en 1988, le marché du lapin a connu une situation stable en 1989 et satisfaisante au cours des trois années 1990, 1991 et 1992 puisque la moyenne des prix du « kilo vif du lapin sortie élevage » a été respectivement de 12,40 F, 12,60 F et 11,65 F. Si les professionnels estiment généralement que les importations pesent fortement sur le marché français, il apparaît en fait que ces quantités sont essentiellement des viandes congelées de médiocre qualité, concernant le seul circuit des collectivités. Elles ne créent pas à elles seules un déséquilibre sur le marché. Ainsi, pour les viandes congelées en provenance de Chine, la France a importé 7 590, 2 650 et 5 490 tonnes en 1990, 1991 ou 1992. Les viandes fraîches en provenance de Hongrie ont représenté 1 510, 1 970 et 1 750 tonnes pour ces mêmes trois années. Il faut comparer ces volumes d'importations à la production nationale. La cause principale de la crise actuelle ne réside donc pas dans ces importations mais bien dans le grave déséquilibre entre l'offre et la demande, déséquilibre qui persiste depuis quelques mois. Après avoir diminué un peu en 1991, les abattages contrôlés de lapins ont représenté en 1992, 58 500 tonnes soit une augmentation de 6,9 p. 100. Cette tendance s'est maintenue en 1993. Dans le même temps, la consommation (estimée par le panel SECODIP : achats des ménages) est plutôt orientée à la baisse (baisse de 6 p. 100 à 7,7 p. 100 en 1990 et 1991, augmentation de 1,7 p. 100 en 1992). Les exportations qui s'étaient bien maintenues en 1992 avec 4 110 tonnes, contre 3 700 en 1991, connaissent effectivement des difficultés sur l'Espagne mais aussi sur d'autres marchés traditionnels tels la Suisse ou l'Allemagne. Malheureusement le marché européen de ce produit ne permet pas d'espérer des gains très substantiels en ce domaine. Des aides publiques importantes ont été consenties depuis 1988 pour améliorer la productivité et la compétitivité des élevages français, mais aussi appuyer les actions de la filière à laquelle il

manque encore de posséder une structure interprofessionnelle solide, seule susceptible dans l'avenir de maîtriser et d'aider à commercialiser la production dans de meilleures conditions. Il appartient aux familles professionnelles de créer les conditions d'un équilibre harmonieux du marché. Le gouvernement est résolu à prendre les dispositions nécessaires pour aider la mise en place d'une interprofession. Les différentes familles professionnelles concernées s'y étaient d'ailleurs engagées l'année dernière. À cette fin, des mesures spécifiques pourront être décidées dans le courant du mois de juin.

Données clés

Auteur : [M. Lemoine Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2267

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1599

Réponse publiée le : 11 juillet 1994, page 3557